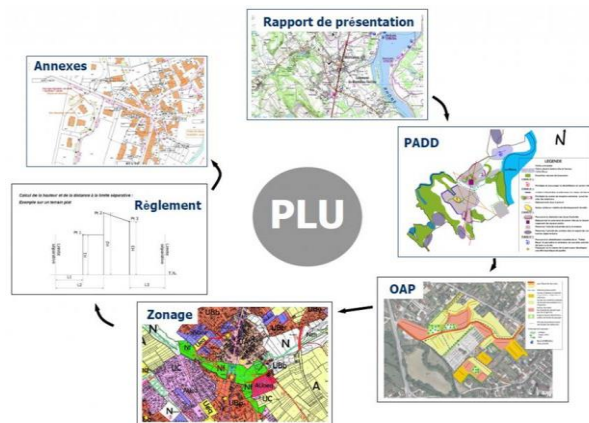
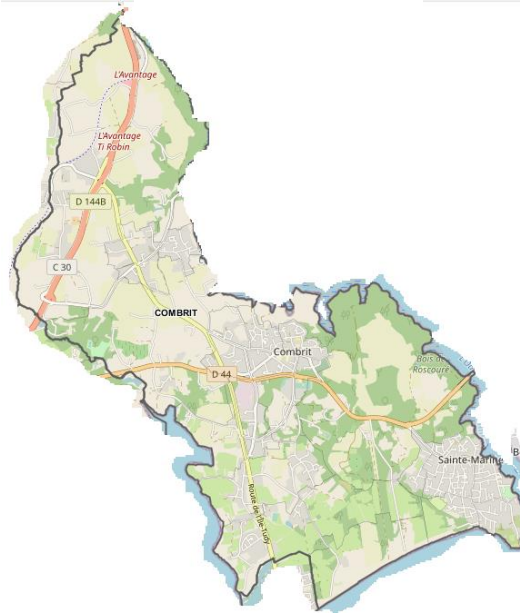


PLU



Document d'urbanisme établissant un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixant les règles d'utilisation du sol sur la commune de Combrit



Deux procédures de modification sont en cours en attendant le PLU



Une modification dite de droit commun qui a notamment pour objet d'adapter le règlement graphique en lien avec des projets ou des ajustements ponctuels, de modifier à la marge le règlement écrit, d'ajuster les orientations d'aménagement et de programmation de Trevennec et de Kroas-Hent et de mettre à jour les servitudes d'utilité publique.

Cette modification est soumise à enquête publique du 17 octobre au 17 novembre 2023

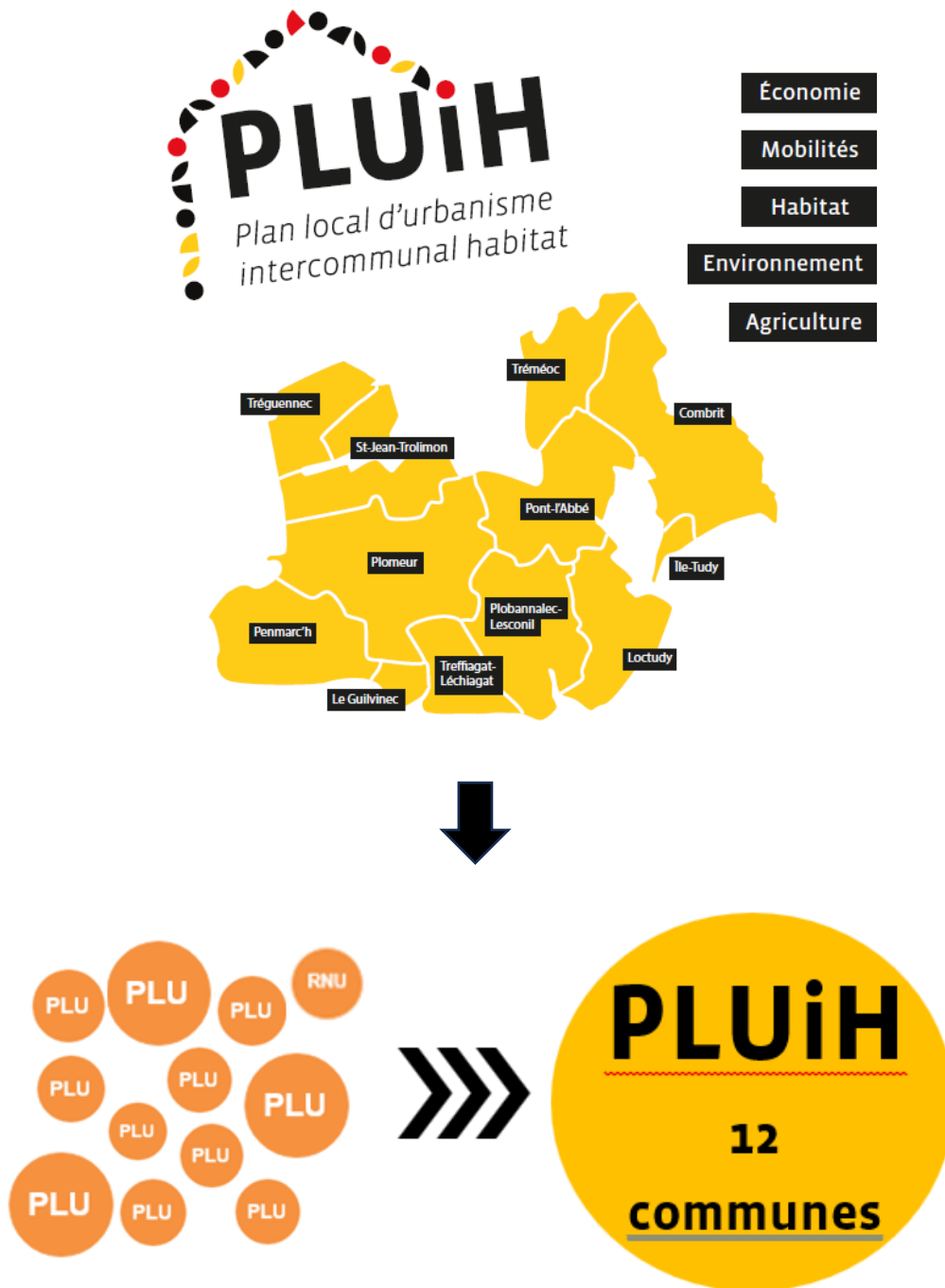
Une modification dite simplifiée qui a vocation à délimiter les périmètres des secteurs déjà urbanisés identifiés par le schéma de cohérence territoriale sur les secteurs déjà urbanisés.

Cette procédure est en cours et fera l'objet d'une mise à disposition du public, vrassemblement en début d'année 2024

En Parallèle

PLUiH

La communauté de communes du Pays bigouden sud élabore actuellement un plan local d'urbanisme et d'habitat à l'échelle intercommunale – le **PLUiH**. Une fois approuvé, **il deviendra le document de référence sur les 12 communes du Pays bigouden sud, et remplacera chacun des PLU communaux existants.**



A partir de quand ?

Son élaboration est en cours, et devrait aboutir en début d'année 2026. Dans l'attente, le PLU de Combrit continue de s'appliquer.